

La voix des professionnels de la forêt

Canadian Institute of Forestry/Institut forestier du Canada

Énoncé de politique N° 1
avril 2001



Guide de conduite des membres

Introduction

Les gens deviennent membre du Canadian Institute of Forestry/Institut forestier du Canada (CIF/IFC) pour de multiples raisons. L'Institut est un organisme auquel les membres adhèrent librement parce qu'ils savent qu'il s'agit d'un organisme prépondérant qui accomplit des choses importantes. Les membres partagent un ensemble de valeurs communes et un engagement envers la durabilité des forêts. Dans les faits, la plupart des membres sont impliqués dans divers aspects de l'aménagement des ressources forestières et croient fermement en ce qu'ils font et en comment ils le font. La plupart des ces personnes oeuvrent en foresterie parce qu'elles aiment être à l'extérieur et parce qu'elles respectent et profitent de l'environnement forestier. Il s'agit d'un environnement de prédilection pour travailler et se détendre. L'environnement forestier représente des emplois mais il offre également de l'air frais, un milieu récréatif et de la tranquillité.

Les membres de l'Institut sont déjà guidés dans leur comportement par ce qu'ils sont, par ce que leur formation académique leur a appris et par l'expérience acquise au travail. En offrant une ligne de conduite à ses membres sous la forme d'un Code d'éthique, l'Institut souhaite aider les nouveaux membres qui pourraient avoir moins d'expérience et de vécu en matière d'éthique. Le Code d'éthique protège également le public des membres qui ne partagent pas les intérêts et les objectifs primordiaux des membres. Le Code d'éthique, toutefois, est principalement une source d'inspiration et de référence pour la plupart des membres. Il s'agit des membres qui cherchent constamment à bien se conduire en ce qui a trait principalement à l'intendance des ressources forestières, à bien se comporter envers le public et les autres membres, et qui cherchent sans cesse à être les meilleurs dans tous les aspects de leur travail.

Le fondement du Code d'éthique de l'Institut

L'Institut a pour mission de faire progresser l'intendance des ressources forestières du Canada, de promouvoir la compétence parmi ceux qui pratiquent la foresterie et à accroître la sensibilisation du public sur les questions forestières. En plus de la mission, les valeurs et les croyances de l'Institut constituent une source additionnelle de référence pour le comportement des membres. Ces valeurs et ces croyances couvrent les aspects suivant :

Les membres devraient avoir une connaissance et une compréhension approfondie des forêts canadiennes.

L'intendance pratiquée par les membres doit reposer sur la compréhension des principes écologiques qui assurent que les critères de l'intégrité écologique et de ses fonctions sont maintenus.

Les membres comprennent qu'il existe une vaste gamme d'alternatives d'aménagement forestier.

Les membres comprennent que l'utilisation de nos forêts devrait découler d'un dialogue avec un public informé.

Le Code d'éthique répond à ces éléments-clés de la mission et des valeurs et croyances de l'Institut selon quatre principales sections :

Responsabilité du bien public. Cela comprend une intendance adéquate des forêts, qui inspire la confiance au public ainsi que sa compréhension de la foresterie tout en assurant sa sécurité ;

Responsabilité envers la profession. Cela comprend l'amélioration de la pratique de la foresterie et l'assurance de la compétence des membres ;

Responsabilité envers l'employeur ou le client. Cela comprend un service uniforme, professionnel et loyal, la compréhension des conséquences des gestes d'un individu, le maintien de la confidentialité et l'évitement de conflits d'intérêts ; et

La responsabilité envers les autres membres et professionnels. Cela comprend l'honnêteté, l'apport d'aide et l'évitement et la correction des pratiques douteuses.

Les facteurs qui affectent les membres de l'Institut dans la pratique de la foresterie

Les membres de l'Institut constituent un ensemble unique, mais également très variés d'individus ayant une expertise et des intérêts diversifiés en matière de pratique de la foresterie. Tel que mentionné, l'adhésion se fait sur une base volontaire et les membres sont composés de propriétaires de boisé, d'académiciens, de chercheurs, de politiciens, de techniciens et de technologistes forestiers, de forestiers et même de personnes qui n'ont pas de formation ou qui ne sont pas directement impliquées en aménagement forestier mais qui sont intéressés par la foresterie. Pour décrire ce vaste éventail de gens et d'expertise, le terme « praticien de la foresterie » cherche à saisir dans son sens le plus large une définition des membres.

Puisque l'Institut est une organisation nationale, les enjeux, la législation et les politiques au niveau local, provincial, national et international affectent tous ses membres. Ces facteurs comprennent les engagements éthiques des associations provinciales professionnelles et techniques, ainsi que les obligations légales de différentes lois, règlements et politiques de la juridiction selon laquelle un membre de l'Institut accomplit sa tâche. Les organisations internationales, les conventions et autres arrangements, dont le Canada est signataire, peuvent également affecter la manière de pratiquer la foresterie pour les membres de l'Institut tant au Canada qu'à l'étranger.

Étant donné ce regroupement unique de membres et cet ensemble de facteurs, la création du Code d'éthique de l'Institut a requis une étude approfondie des codes d'éthique existant au niveau provincial, national et international. À cette fin, les codes d'éthique et de pratique de

plusieurs organisations ont été révisés et l'information retenue de ceux-ci a été utilisée pour créer le Code d'éthique de l'Institut. Les organisations consultées sont : l'Association of British Columbia Professional Foresters; l'Alberta Registered Professional Foresters Association; l'Ontario Professional Foresters Association; l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec; l'Association des forestiers professionnels agréés du Nouveau-Brunswick; et la Society of American Foresters.

Le Code d'éthique de l'Institut reconnaît également que les membres de l'Institut accomplissent principalement leurs tâches sous différentes juridictions provinciales et qu'ils doivent être informés et qu'ils doivent agir selon le code d'éthique et de pratique établis par les organismes professionnels et techniques provinciaux. Cela signifie que pour les membres de l'Institut qui oeuvrent selon les codes d'éthique de leur propre association professionnelle ou technique, peuvent référer à deux séries de code d'éthique pour orienter leur comportement.

Étant donné que l'adhésion en tant que membre de l'Institut se fait sur une base volontaire, les mesures disciplinaires à l'encontre de membres se trouvant en violation du Code d'éthique peuvent constituer un certain défi. Toutefois, on s'attend à ce que les membres de l'Institut prennent grand soin de nos ressources forestières et de l'intendance des forêts. En tant que tel, dans leur approche de la pratique de la foresterie, ils chercheront à s'assurer que les plus hautes normes possibles soient maintenues et encouragées. En conséquence, tous les membres de l'Institut adhéreront au Code d'éthique et entreprendront les mesures nécessaires pour s'assurer d'un comportement professionnel tant pour soi-même que pour les autres.

Cet énoncé sera révisé avril 2005.



CANADIAN
INSTITUTE
OF FORESTRY

INSTITUT
FORESTIER
DU CANADA

151, rue Slater, Bureau 606
Ottawa ON, Canada K1P 5H3
Téléphone : 613-234-2242
Télécopieur : 613-234-6181
courriel : cif@cif-ifc.org
Internet : www.cif-ifc.org

Le Canadian Institute of Forestry/Institut forestier du Canada (CIF/IFC) est le porte-parole national des praticiens de la foresterie. Le CIF/IFC, fondé en 1908, représente les membres qui sont des forestiers, des technologistes et des techniciens forestiers, des enseignants des chercheurs et autres personnes ayant un intérêt professionnel pour la foresterie. La mission de l'Institut est « d'assumer un leadership national en foresterie, de promouvoir la compétence parmi les professionnels de la foresterie, et d'accroître la sensibilisation du public sur les enjeux forestiers canadiens et internationaux. »

Nous sommes des personnes ayant un intérêt professionnel en foresterie, à l'emploi des gouvernements, de l'industrie, dans le domaine de l'enseignement et de la consultation. Nos membres se basent sur leur formation académique, leur formation technique et leur expérience pour aider à gérer les forêts du Canada et à sensibiliser le public canadien envers les forêts.